

## ASA DU VALLON DU TAPOUL ROUSSES

Séance du 24 avril 2026

<b>Membres en exercice : 6</b>	Date de la convocation : 17/04/2026
<b>Présents : 5</b>	<i>Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 10 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MEYNADIER</i>
<b>Votants : 5</b>	<b>Présents :</b> Monsieur Jean-Marc MEYNADIER, Monsieur Daniel MEYNADIER, Madame Annik ARGENSON, Monsieur Bernard ROUQUETTE, Monsieur Richard SPANO
<b>Pour : 5</b>	<b>Représentés :</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Présents non votants :</b>
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b> Monsieur Arnaud AGRINIER
	<b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Richard SPANO

### Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - ASA TAPOUL - DE\_003\_2026

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un :  
**excédent de fonctionnement de 3 184.20 euros**

**Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	3 628.91
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>444.71</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	3 184.20
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>3 184.20</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	3 184.20
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 06/05/2026  
et publié ou notifié  
le 06/05/2026

Le secrétaire,  
Monsieur Richard SPANO

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
Jean-Marc MEYNADIER

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU VALLON DU TAPOUL (ROUSSES)